



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-14

Approbation des uniformes et insignes des agents communaux relatives au service de proximité et de l'ordre

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération 07/2025-13 de l'ordre du jour de la séance tenante, par laquelle le conseil communal approuve la mise en commun du service de proximité et de l'ordre entre les Communes de Mertert, Biwer et Manternach ;

Vu l'article 99 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 relatif aux insignes distinctifs, uniformes et signes extérieurs des services communaux ;

Vu la loi du 27 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux ;

Vu la nécessité de fixer officiellement la tenue, les insignes, écussons, badges, cartes professionnelles, accessoires et signes distinctifs portés par les agents municipaux ;

Vu la proposition du Collège des bourgmestre et échevins établissant la description complète de l'uniforme, des vêtements, des équipements textiles, des éléments métalliques, des insignes, des cartes professionnelles ainsi que des écussons destinés au Service de Proximité et de l'Ordre ;

Considérant que l'uniformisation des tenues et des insignes assure la cohérence visuelle du service, facilite l'identification des agents et renforce la lisibilité de leurs missions auprès du public ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver les uniformes ainsi que les insignes du service de proximité et de l'ordre commun, telles que présentées en annexe pour faire partie intégrante de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biver, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



ANNEXE – Uniformes et Insignes des Agents Municipaux

I. UNIFORME – Vêtements et équipements textiles

1. Tunique de gala :

La tunique est de couleur bleu marine, une veste droite, cintrée, se fermant par 4 boutons argentés avec emblème. Quatre poches à patte avec boutonnieres sont fermées par des boutons argentés avec emblème. L'encolure de la veste est formée par deux revers et le col, coupé en pointe sur les extrémités garnies d'un écusson en losange portant la couronne de lauriers et de feuilles de chêne.

Lors des cérémonies, la tunique peut être complétée d'une cordelière blanche portée à l'épaule droite, ainsi que d'une ceinture textile vert foncé munie d'une boucle métallique argentée.

1.1. Pantalon ou jupe :

Bleu marine, passepoil vert, galons noirs pour les postes à responsabilité.

1.2. Épaulettes

Les épaulettes portent les insignes de grade et un bouton argenté avec emblème.

1.3. Képi :

Bleu marine, visière en vinyle noir, jonc argenté, soutaches et nœuds hongrois selon grade.

1.4. Chapeau féminin :

Feutre bleu marine, soutache argentée.

1.5. Gants :

Des gants blancs de cérémonie ainsi que des gants noirs en cuir.

1.6. Ceinturon de cérémonie :

Ceinture verte avec boucle argentée.

2. Chemise manches longues et courtes :

Bleu ou/et blanc, pattes d'épaule, deux poches, inscription « AGENT MUNICIPAL » sur ou au-dessus poche devant (droite).

Les chemises sont à porter avec la tenue de gala ou la tenue de ville selon la mission.

3. Polo manches courtes :

Bleu, inscription « AGENT MUNICIPAL » devant (droite) et dos, bande horizontale verte et grise réfléchissante.

4. Pantalon d'intervention :

Pantalon d'intervention bleu marine, coupe Slim Fit, avec poches cargo latérales et poches fonctionnelles intégrées. Jambes ergonomiques préformées avec zones extensibles pour liberté de mouvement.

4.1. Short d'intervention :

Short d'intervention bleu marine, longueur jusqu'au genou, avec poches latérales fonctionnelles pour le matériel courant.

5. Veste polaire (fleece) :

Bleu marine, inscription devant et dos, bande horizontale verte et grise réfléchissante et une version hiver bleu marine renforcée sans inscription et sans bande réfléchissante.

6. Vestes extérieures :

- a) Une veste (hiver) bleu marine très résistante, haute-visibilité classe 1, inscription réfléchissante, bande horizontale verte et grise réfléchissante.
- b) Une veste bleu marine imperméable et coupe-vent, inscription réfléchissante, bande horizontale verte et grise réfléchissante.

7. Bonnet hiver :

Bleu marine, broderie « AGENT MUNICIPAL ».

8. Chasuble intervention (*high-visibility safety vest class 1*):

Gilet jaune fluo, mention « AGENT MUNICIPAL » ou « SPO (Service de proximité et de l'ordre) », bande horizontale verte et grise réfléchissante.

9. Ceinture cuir – tenue de ville :

Cuir noir, boucle métallique avec insigne.

10. Ceinturon d'intervention :

Ceinture tactique noire type Koppel, boucle sécurisée.

11. Chaussures :

Les modèles utilisés pour l'intervention du service et la tenue de gala sont uniformément de couleur noire.

II. INSIGNES – Éléments symboliques, grade et éléments d'identifications

1. Écusson officiel (support cuir) :

Insigne « SERVICE PROXIMITÉ – ET DE L'ORDRE » porté sur tunique de gala.



2. Écusson rond monté sur velcros :

Badge circulaire du service, porté sur poitrine ou épaule gauche.



3. Carte professionnelle PVC :

Carte rigide officielle avec identité, photo, code agent et fonction.



4. Insignes de grade :

Stage, Grade 3, Grade 5, Grade 6, Grade 7, Grade 7bis.



5. Coin métallique gala :

Médaille métallique circulaire pour porte-carte, indiquant les compétences de l'agent en fonction.



6. Pin's métallique (25 mm) :

Insigne miniature, double fixation.

25 MM



7. Barrette de cravate :

Épingle argentée avec insigne.



